

NOUVEAU CONTRAT SPECIFIQUE ETUDIANT

Ce qui change en 2022

Une couverture santé maintenue au-delà des études



Tout au long de ses études, l'étudiant a l'obligation de souscrire une mutuelle.

La souscription au *Contrat spécifique étudiant MDF* devait auparavant être renouvelée chaque année.

Désormais, le contrat étudiant est automatiquement reconduit, à la seule condition de transmettre chaque année à la MDF un certificat de scolarité (ainsi qu'une attestation du payeur pour les étudiants bénéficiant d'une aide pour prendre charge tout ou partie de leurs cotisations).

A la fin de la scolarité, la couverture est maintenue aux conditions applicables au *Contrat santé volontaire* classique, sans aucune nouvelle démarche de la part de l'étudiant. Pour cette raison, une autorisation de prélèvement est requise lors de la souscription.

👉 L'étudiant qui ne souhaiterait pas maintenir sa couverture dans ces conditions peut toutefois résilier son contrat.

Des tarifs avantageux en adéquation avec les besoins essentiels de l'étudiant



Le nouveau *Contrat spécifique étudiant* répond aux besoins essentiels de l'étudiant à travers des garanties ciblées et selon des tarifs compétitifs :

- Moins de 20 ans : **1 540 F CFP / mois**
- De 20 à 24 ans : **1 610 F CFP / mois**
- De 25 à 28 ans : **1 820 F CFP / mois**

👉 L'étudiant peut bénéficier d'une aide (Provinces ou autres organismes) pour la prise en charge totale ou partielle de ses cotisations.

La possibilité d'améliorer son niveau de prise en charge

En fonction de ses besoins, l'étudiant peut compléter la couverture de base en souscrivant aux **options « CONFORT »** ou **« SERVICE PLUS »**, selon les conditions applicables au *Contrat santé volontaire*.



La possibilité d'affilier des ayants droit

L'étudiant peut affilier des ayants droit (**enfant, conjoint, autre...**) aux conditions applicables au *Contrat santé volontaire*.

👉 Si l'étudiant bénéficie d'une aide (Provinces ou autres organismes) pour prendre en charge sa cotisation, cette aide ne pourra pas bénéficier à ses ayants droit.



CONTACT UTILE

Référente étudiant MDF

tel. 28 00 20, poste 442

etudiant@mdf.nc